Lindthout, le 07/09/2026

Objet : Registres numériques de la section primaire – Rappel des procédures en cas d'absence de votre enfant

Chers parents,

Dans le cadre de la modernisation du suivi des présences par la Fédération Wallonie Bruxelles, nous vous informons que **les registres numériques sont d'application depuis cette rentrée scolaire**. Concrètement, les présences sont prises chaque demi-journée comme auparavant, mais elles sont désormais encodées en ligne directement sur la plateforme.

Nous vous rappelons que l'obligation scolaire est en vigueur pour tous les élèves de 5 à 18 ans.

Toute absence de votre enfant doit donc être **justifiée et chaque justificatif doit impérativement être encodé par le professeur titulaire dans un délai maximal d'une semaine**. Une absence **sans justificatif écrit valable**, tant dans le motif que dans la forme, sera comptabilisée comme **injustifiée**. **De même, un justificatif remis hors délai ne pourra plus être validé.**

Ce justificatif devra être transmis en format papier au titulaire de la classe de votre enfant ou, en cas d'absence prolongée, par mail via son adresse professionnelle (prénom.nom@lindthout.be).

Un modèle vierge de justificatif est téléchargeable sur le site de l'école www.lindthout.eu, il détaille les motifs acceptés par l'administration. Il est également possible de le rédiger sur papier libre du moment qu'il comporte les éléments suivants :

- **Prénom et nom de l'enfant**
- **Classe**
- **Date de l'absence (début et fin)**
- **Motif de l'absence**
- **Signature du parent (ou cachet du médecin en cas de certificat médical)**

Conformément aux directives officielles, **dès 9 demi-jours d'absences injustifiées**, la **Fédération** ouvrira directement une procédure afin de rappeler l'obligation scolaire aux parents de l'élève concerné. Cette démarche **ne transite pas par l'école**, elle est faite automatiquement.

Les enseignants seront chargés d'introduire les justificatifs dans la plateforme numérique du registre. Il est donc inutile de transmettre les documents au secrétariat ou à la direction.

Si votre enfant devait s'absenter, nous vous remercions d'avertir l'école au plus tôt (02.736.51.49 à partir de 7h45). Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il vous appartient de remettre votre enfant à flot pour qu'il rattrape sans tarder les apprentissages manqués pendant son absence. L'essentiel des activités à mettre à jour sera disponible à l'accueil en fin de journée.

Le respect rigoureux des règles fera gagner du temps et préservera la sérénité de tous les intervenants. Nous vous remercions pour votre **collaboration active** et votre soutien dans la bonne gestion du suivi des absences.

La direction et l'équipe pédagogique de l'école primaire